

**AVIS PUBLIC
RÉSOLUTION DE PPCMOI 49-2024
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 18 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté la Résolution de PPCMOI 49-2024 autorisant l'implantation d'une habitation multifamiliale d'un maximum de 32 logements sur l'immeuble formé du lot 3 143 178 du Cadastre du Québec où se situe le 416, rue Saint-Luc, dans la zone publique Ej10P, en dérogation aux articles 42, 43 et 130 du Règlement de zonage 2368-2010 et à l'article 32 du Règlement de lotissement 2369-2010.

Cette résolution de PPCMOI a pour objet :

- de permettre un ratio de 1,2 case de stationnement par logement alors que le règlement de zonage 2368-2010 prévoit un ratio minimal de 2 cases par logement en plus de 1 case par visiteur pour chaque groupe de 4 logements;
- de permettre une largeur d'allée de circulation de 6 mètres alors que ce même règlement prévoit une largeur minimale de 7 mètres;
- d'autoriser une habitation multifamiliale d'un maximum de 32 logements alors que ce même règlement ne permet pas l'usage d'habitation dans la zone;
- de permettre une hauteur de bâtiment principal de 12 mètres alors que la hauteur maximale permise est de 8 mètres pour un bâtiment ayant une pente de toit inférieure à 4:12;
- d'autoriser un ratio total de 132 mètres carrés par logement alors que la superficie minimale requise pour une habitation multifamiliale de 9 logements et plus est de 300 mètres carrés pour les 8 premiers logements en plus d'une superficie supplémentaire de 200 mètres carrés par logement pour les logements supplémentaires.

Selon les dispositions concernées, cette résolution n'a pas requis l'approbation des personnes habiles à voter ou est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 4 avril 2024, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Cette résolution peut être consultée au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant cette résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 15 avril 2024.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière